



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2026-126

#### Remboursements école de glace (Sports)

714

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

#### Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

#### Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

#### Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Les demandes de remboursement à la patinoire pour l'école de glace concernent :

- Des annulations de cours dues à l'absence de professeur :

Nom	Objet	Montant
BISSON	Remboursement de cours non réalisés	103,68 €
LEHEUREUX	Remboursement de cours non réalisés	54,00 €
TEMGOUA	Remboursement de cours non réalisés	54,00 €
SALAGNAC	Remboursement de cours non réalisés	54,00 €
GALINET	Remboursement de cours non réalisés	118,80 €
NUNES	Remboursement de cours non réalisés	54,00 €
	Total	438,48 €

- Des situations particulières exceptionnelles (avec des justificatifs fournis) :

Nom	Objet	Montant
GRÉGOIRE	Remboursement suite accident	90,72 €
LANGLOIS	Remboursement suite accident	64,80 €
PLANCQ	Remboursement suite accident	231,00 €
DELAMARE	Remboursement - raison médicale	178,20 €
	Total	564,72 €

Vu l'avis de la Commission culture, vie associative, citoyenneté, santé, sports, attractivité économique et animation du territoire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le remboursement comme présenté ci-dessus.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**La secrétaire de séance**  
  
**Marie-Françoise SCAVENNEC**

**Le Maire,**  
  
**Abdel-Kader GUERZA**

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260625-DEL2026-126-DE  
Date de transmission : 30/06/2026  
Date de réception Préfecture : 30/06/2026